

Citizen Advocacy Ottawa

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Recommandations

Que le gouvernement :

1. Instaure un revenu de base fédéral pour tous, y compris les plus vulnérables d'entre nous.
2. Normalise la façon dont le crédit d'impôt pour personnes handicapées est appliqué et le moment auquel une personne doit présenter une nouvelle demande, en particulier les personnes qui ont une incapacité permanente.
3. Mette en œuvre des mesures pour que les personnes handicapées puissent acquérir l'expérience professionnelle dont elles ont tant besoin grâce à des stages subventionnés.
4. Reconnaisse l'émergence d'une population de personnes âgées de plus de 55 ans qui vivent avec un handicap et qui ont besoin de services et de soutien.

Corps du mémoire

1. Revenu de base fédéral pour tous, y compris les plus vulnérables d'entre nous

Les Canadiens aux prises avec des incapacités graves éprouvent plusieurs besoins qu'il leur faut combler au quotidien. Ils ont besoin de services de soutien tous les jours. Malheureusement, les revenus qu'ils reçoivent du système d'aide sociale ne couvrent pas ces dépenses essentielles à leur existence. Dans un tel contexte, il devient de plus en plus important pour le gouvernement fédéral d'introduire un revenu de base pour les personnes les plus vulnérables du fait de leur handicap.

L'augmentation du coût de la vie au Canada est un autre facteur qui vient aggraver la situation de notre population la plus vulnérable. Ces personnes sont confrontées à de graves difficultés qui les empêchent de répondre à leurs besoins. Elles s'appauvrissent de plus en plus avec le temps. Le gouvernement, à tous les niveaux, a la responsabilité d'adopter des mesures qui amélioreront les conditions de vie de ces personnes.

Le Caledon Institute of Social Policy (2010) a dénoncé la situation des Canadiens handicapés dans un rapport présenté à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Ses auteurs recommandent, notamment, l'établissement d'un nouveau plan fédéral visant à fournir une aide importante aux personnes gravement handicapées, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable qui leur serait destiné et d'un bon système de soutien et de services. Ce plan exigera un solide partenariat entre tous les ordres de gouvernement et le secteur des personnes handicapées, qui s'emploie à soutenir les personnes gravement handicapées dans leur vie quotidienne.

2. Crédit d'impôt pour personnes handicapées

En établissant le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), le gouvernement fédéral entend offrir un allègement fiscal aux Canadiens aux prises avec des incapacités graves et prolongées, qui ont tendance à restreindre leur capacité à performer dans leur vie quotidienne. Le crédit en question est censé aider à réduire le fardeau des dépenses que doivent continuellement assumer ces personnes. Il peut cependant devenir source de stress si le processus de demande est trop compliqué. Ce processus doit en fait être normalisé de façon à réduire le niveau de stress des personnes admissibles lorsqu'elles doivent en faire la demande. Étant donné que leurs incapacités ont tendance à être permanentes, il ne devrait pas être nécessaire pour elles de présenter une nouvelle demande au titre du CIPH après un certain temps. La bureaucratie exige toutefois qu'une nouvelle demande soit présentée. Le processus devrait tenir compte de la situation des personnes qui vivent avec des incapacités permanentes. Il est stressant, pour une personne déjà connue du système fiscal, de devoir présenter une nouvelle demande, car elle a déjà été acceptée, et cela peut contribuer à l'aggravation de son incapacité. Si son état de santé change, ce devrait être à son médecin de famille d'en informer le gouvernement.

3. Expérience d'emploi par l'intermédiaire de stages subventionnés

Les personnes handicapées ont le droit, comme tout autre Canadien, de participer au marché. Elles font cependant face, du fait de leurs capacités personnelles, à plusieurs défis. Cette situation peut avoir de profondes répercussions sur leur qualité de vie. Quelques-unes d'entre elles pourraient être en mesure de travailler ou d'acquérir une expérience professionnelle, mais ce travail est généralement de courte durée, au mieux et, au pire, vide de sens.

Tous les ordres de gouvernement doivent prendre des mesures concrètes pour aider les personnes handicapées à avoir accès au marché du travail ou à faire des stages significatifs. L'une de ces mesures consiste à encourager les employeurs et à leur fournir un soutien financier, en particulier ceux qui se montrent disposés à offrir une expérience professionnelle, par l'intermédiaire de stages, aux personnes handicapées.

Les personnes handicapées ne devraient pas se sentir pénalisées par le système d'aide sociale parce qu'elles reçoivent un revenu d'emploi.

4. Population émergente de plus de 55 ans qui vit avec un handicap et qui a besoin de services et de soutien

Grâce aux progrès de la science et de la technologie, la population canadienne vit désormais plus longtemps. Cette situation comprend les personnes handicapées – une bonne partie d'entre elles ayant maintenant atteint l'âge de 55 ans. Leurs besoins commencent donc à se faire beaucoup plus importants, particulièrement si l'on tient compte du fait que le vieillissement entraîne aussi ses propres incapacités. Il convient par ailleurs de souligner la situation des personnes qui développent des incapacités liées au processus de vieillissement.

Tous les Canadiens vivant avec un handicap qui ont atteint l'âge de 55 ans ont besoin de services et de soutien pour fonctionner dans leur collectivité. Et c'est le rôle des décideurs politiques de reconnaître ce fait, mais aussi de créer les conditions qui améliorent la vie des personnes handicapées dans notre société.